

# Délit d'entrave à l'IVG

Les étapes de la procédure législative en cas de procédure accélérée



## PROPOSITION DE LOI DU GROUPE SOCIALISTE

relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

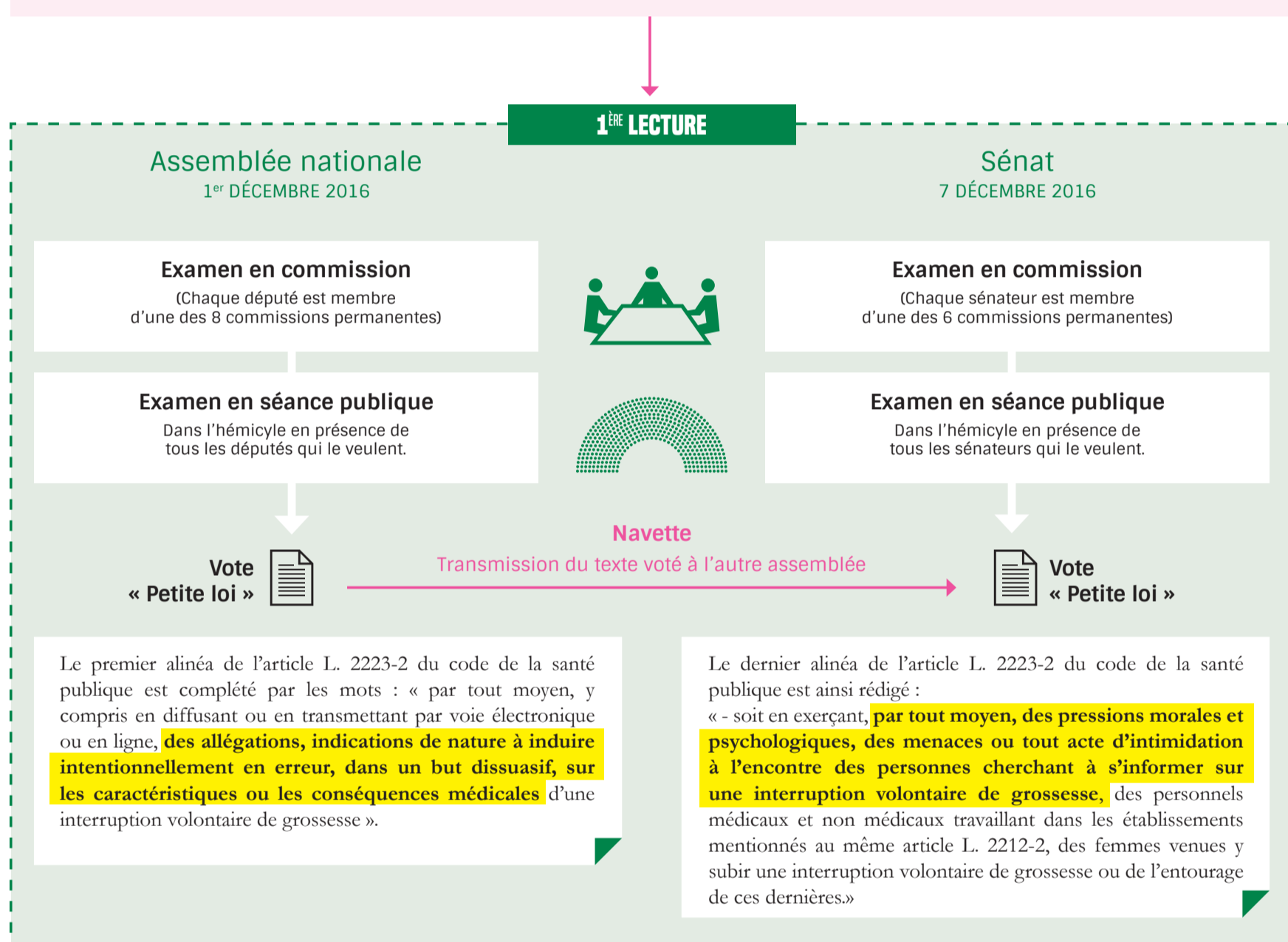
► Bruno Le Roux, président du groupe PS à l'Assemblée nationale a déposé cette Proposition de Loi au nom de tout le groupe PS.

TEXTE DÉPOSÉ

12 OCTOBRE 2016

Article unique : L'article L. 2223-2 du code de la santé publique est complété par un alinéa ainsi rédigé :

«- soit en diffusant ou en transmettant par tout moyen, notamment par des moyens de communication au public par voie électronique ou de communication au public en ligne, des allégations, indications ou présentations faussées et de nature à induire intentionnellement en erreur, dans un but dissuasif, sur la nature, les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une interruption volontaire de grossesse ou à exercer des pressions psychologiques sur les femmes s'informant sur une interruption volontaire de grossesse ou sur l'entourage de ces dernières. »



TEXTE VOTÉ EN TERMES NON IDENTIQUES

